

Robert K. Hitchcock

Le gouvernement du Botswana ne reconnaît aucun des groupes ethniques qui se trouvent dans le pays comme autochtone; il affirme que tous les citoyens du pays sont des autochtones. Certains groupes au Botswana soutiennent qu'ils sont autochtones; y compris les groupes San (connu au Botswana comme les Basarwa). En Juillet 2010, ils comptaient environ 54 000 personnes . Les San au Botswana étaient traditionnellement considérés comme des chasseurs-cueilleurs. En fait, la grande majorité d'entre eux aujourd'hui sont des petits agro-pasteurs, et les gens avec des économies mixtes qui résident dans les zones rurales et urbaines, en particulier dans le désert du Kalahari et dans la partie orientale du pays. Les San au Botswana sont divisées dans un grand nombre de groupes, chacun avec leur propre nom; la plupart d'entre eux parlent leur propre langue maternelle Certains de ces groupes comprennent les Ju/'hoansi, Bugakhwe, //Anikhwe, Tsexakhwe, !Xoo, Naro, G/wi, G//ana, Kua, Tshwa, Deti, †Khomani, †Hoa, //Xau‡esi, Balala, Shua, Danisi and /Xaisa. Les San sont parmi les plus pauvres et les plus défavorisés au Botswana, avec un grand pourcentage d'entre eux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Dans le sud du pays sont les Balala, qui se nombrant environs 1300 dans le District du Sud (Ngwaketse), et qui se retrouvent aussi dans le District de Kgalagadi, et les Nama, qui se nombrant environs 1600; ils parlent une langue Khoekhoe, et habitent également dans la Namibie et l'Afrique du Sud. La majorité des San, Nama et Balala au Botswana résident dans la région du Désert du Kalahari. Le pourcentage de la population au Botswana qui se considère comme autochtone est 3,3%. Il n'y a pas de lois spécifiques sur les droits des peuples autochtones au Botswana et le concept de peuples autochtones ne figure pas dans la Constitution. Le Botswana est signataire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Droits des peuples autochtones au Botswana et dans les mécanismes internationaux

Les questions relatives aux droits des peuples autochtones ont été un point central des discussions et des débats publics au Botswana en 2010, et ont également été débattues au niveau international. Un rapport sur la situation des peuples autochtones du Botswana a été présenté aux Nations Unies en Février, 2010, par le Rapporteur Spécial sur les Droits des Peuples Autochtones, S. James Anaya.¹ Le gouvernement du Botswana a réagi au rapport dans une Déclaration au Conseil des Droits de l'Homme à Genève le 20 Septembre 2010.²

En avril 2010, il y avait une présentation officielle du gouvernement du Botswana sur les Pensionnats et les Peuples Autochtones à la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones à New York.³ Les pensionnats, qui sont associés aux écoles de régions éloignées ont été une source de controverse, au cause des mauvaises conditions et des mauvais traitements des enfants San, et d'autres enfants. À la même séance, le Rapporteur Spécial, James Anaya, a présenté son rapport sur sa visite au Botswana.



L'échec de mise en œuvre de la décision de la Haute Cour en concernant la Réserve Naturelle du Kalahari Central(CKGR)

Le Botswana est un des pays d'Afrique (avec le Kenya, l'Afrique du Sud et Tanzanie) ⁴ dans lequel des décisions de justice qui créent un précédent relatifs aux droits autochtones, ont été soutenu.

Un défi important pour les peuples autochtones du Botswana en 2010 a été l'échec du gouvernement du Botswana d'appliquer pleinement les décisions que la Haute Cour de Botswana a émis le 13 Décembre 2006. Relativement aux droits des résidents de la Réserve Naturelle du Kalahari Central (CKGR). Comme indiqué dans de précédents numéros du Monde Autochthone, le cas CKGR tournait autour de la question de la relocalisation, pendant la période 1997 - 2002, d'environ 2.000 personnes qui habitaient dans la Réserve du Kalahari Central (le deuxième plus grand réserve du gibier en Afrique). Alors que les juges Haute Cour du Botswana ont reconnus aux anciens occupants de la réserve un droit au retour, ainsi que de chasser dans la réserve, des responsables gouvernementaux ont continué à empêcher les gens de rentrer. De plus, ils ont à l'occasion arrêtés ceux qu'ils ont trouvé en train de faire la chasse au sein des limites de la réserve; plusieurs de ces cas étaient en 2010. En Mars 2010 le gouvernement a également confisqué du bétail appartenant aux personnes qui habitent dans la CKGR.

Un thème important du rapport du Rapporteur Spécial sur les droits des peuples autochtones du Botswana, est liée à la situation du Kalahari Central. M. Anaya a déclaré: *«Les gens actuellement dans la réserve luttent à cause du manque d'eau et de services sociaux, et ils ont demandé à recevoir des services au sein de leurs communautés dans la réserve; même juste la fourniture de l'eau permettrait d'améliorer significativement leur conditions de vivre actuelles.»*⁵ M. Anaya a recommandé que, *«Le gouvernement devrait réactiver les trous de forage (des puits), ou sécuriser l'accès à l'eau pour les habitants de la réserve comme une priorité urgente.»*⁶ Dans son rapport, le Rapporteur Spécial a maintenu que le refus des services aux Bushmen et Bakgalagadi dans la CKGR *"ne semble pas d'être en harmonie avec l'esprit et la logique fondamentale de la décision (de l'Haute Cour), ni avec les normes internationales des droits humains.»*⁷

Un nouveau procès CKGR relatif à l'eau

Le 9 Juin 2010, un nouveau procès impliquant les résidents du CKGR et le Gouvernement du Botswana a commencé à la Cour Haute de Lobatse. Les San et les Bakgalagadi qui habitent dans la réserve sont allés à nouveau au tribunal contre leur propre gouvernement, afin d'obtenir leur droit humain fondamental – le droit d'accéder à l'eau. En particulier, les requérants ont demandé la permission de remettre en service, à leurs propres frais, le trou de forage à Mothomelo (qui a été fermé par le gouvernement en 2002), qui est situé sur des

terres qui les requérants ont été reconnus comme étant en «possession légale», en 2006.⁸

Le 21 Juillet 2010, le Justice de la Haute Cour, L.S. Walia, a rejeté la demande des requérants, en affirmant en substance que: «*Les candidats ont fait leur choix de vivre ce genre de vie, car ils ont choisi de rester loin de là où il ya de l'eau.* ». En d'autres termes, à son avis, les gens dans la réserve sont devenus victimes de leur propre décision de s'installer trop loin pour les services et les équipements susceptibles d'être fournis facilement par le gouvernement.⁹ De toute évidence, la décision de la Haute Cour n'a pas pris en considération le droit de les San et les Bakgalagadi de vivre sur le territoire qui leur a été reconnu; et le droit de l'homme fondamental de ces peuples de l'eau. Au contraire, le jugement de la Haute Cour est s'accord avec la position du gouvernement du Botswana, qui poursuit sa stratégie de forcer les gens de quitter la réserve. Un appel contre le jugement a été déposé le 1er Septembre 2010. L'appel a été accepté par la Cour d'Appel, qui a décidé que le tribunal entendrait l'appel en Janvier 2011.

Ceux qui sont retournés à la Kalahari Central ne sont pas permis à avoir accès à de l'eau dans la réserve, ce qui nécessite des voyages étendue pour quitter la réserve et trouver de l'eau fraîche. Certains d'entre eux n'ont pas cette option, donc ils doivent compter sur l'eau saisonniers et parfois saumâtre qui s'accumule sur la surface après des pluies, soit des substituts de l'eau (par exemple les melons ou les racines). L'obtention de ce dernier exige souvent des investissements substantiels en termes de travail et les connaissances. Pour les résidents de la réserve, un autre problème avec le manque d'eau est que les enfants qui sont dans des écoles en dehors de la réserve ne peuvent pas revenir pour voir leurs familles dans la CKGR, mais doivent rester avec des parents dans les villages de réinstallation.

Le stress causé par le manque d'eau, et les effets sur la santé publique dans le Kalahari Central, ont pesé lourd dans les débats des droits humains au Botswana en 2010.¹⁰ En Novembre 2010, un San qui vient du CKGR, M. Smith Moeti, a parlé à la 48ème Session Ordinaire du Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (10-24 Novembre 2010). Il a décrit les situations complexes que les gens dans le Kalahari Central confrontent. Il a parlé du manque d'accès à l'eau dans la Réserve. Il a également souligné que le peuple dans la Réserve n'avait pas été donné de permis de chasse, dont ils ont besoin pour fournir nourriture pour se soutenir. Certains de ses proches a déclaré: «Nous avons été abandonnés. La soif et la faim nous chasse, et même notre santé est menacée." La grand-mère de Mr. Moeti, (Xoroxloo [Qoroxloo] Duxee), est morte de soif dans le CKGR en 2005.

Le 10 août 2010, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a rendu publique un communiqué de presse intitulé «La situation qui confronte des Bushmen du Kalahari Central Réserve au Botswana» et adressé un Appel Urgent au Président du Botswana. La Commission Africaine a plaidé

pour un traitement plus équitable du peuple du Kalahari Central, conformément aux normes internationales des droits humains et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Mine de diamant et construction du Trans-Kalahari

En 2010, les diamants représentent 70 à 75 pour cent des recettes d'exportation au Botswana. Par comparaison, le tourisme représente 12,5 pour cent du Produit Intérieur Brut (PIB), tandis que le bétail, un intérêt majeur des élites du Botswana, ont représenté 2,8 pour cent. En 2010, il a été décidé l'ouverture pour une nouvelle mine à ciel ouvert de diamants à Gope, dans la partie sud-est de la CKGR. Le coût de cette mine est actuellement projeté à quelque 53 milliards de pula (7,8 milliards de dollars américains).

Une menace supplémentaire potentielle pour les peuples de l'Afrique orientale, centrale et occidentale du Kalahari est le chemin de fer Trans-Kalahari, qui est actuellement envisagée. Une évaluation d'impact environnemental est déjà en cours de planification. L'idée derrière la voie ferrée, qui passerait à travers la Kalahari Centrale, le District Ghanzi, et sur le port Namibien de Walvis Bay, est d'exporter des marchandises provenant du Botswana, y compris le charbon. Le chemin de fer aurait des effets importants sur l'écologie de la Réserve du Kalahari Central, sur les migrations de la faune, et sur les personnes désirant se déplacer d'un côté de la voie à l'autre. Il n'y a eu aucun effort de la part du gouvernement de consulter la population locale sur le tracé de ce chemin de fer.

Le tourisme, la gestion communautaire des ressources naturelles, et les sites de réinstallation

Le 6 Septembre 2010, Wilderness Safaris, une des plus grandes compagnies de safari en Afrique australe, a reçu le Prix World Saviors Award, pour son lodge touristique dans la Réserve du Kalahari Centrale, le Kalahari Plains Camp. Les San et Bakgalagadi n'ont pas été consultés concernant de la création de ce lodge, et ils ne n'identifient pas les avantages de sa présence dans leur domaine, sauf pour quelques emplois.

Le Botswana a un programme à base communautaire de gestion des ressources naturelles qui permet aux collectivités, y compris celles dans lesquelles vivent les populations autochtones, d'accéder aux ressources fauniques dans les zones spécifiées. Pour ce faire, les communautés doivent former une fiducie communautaire, ou établir une association ou une entreprise, rédiger une constitution, élire un conseil d'administration, avoir approuvé un plan de développement pour l'utilisation du foncier, et un système de gestion financière avec les comptes qui soient transparents, et puissent être audité. Une des fiducies, le Kgoe'sekani (New Xade) Trust, a fait

peu de progrès, en dépit du soutien substantiel du gouvernement. D'autres ont eu des difficultés avec les locataires qui ne paient pas aux communautés le montant qu'ils avaient convenu quand ils ont reçu les baux. En outre, des personnes des communautés ont été arrêtés pour fait de chasse dans des zones de Fiducie Community, en dépit du fait que la fiducie a décidé d'allouer une partie des quotas de chasse, à des fins de subsistance de la communauté.

Il ya eu des problèmes de santé dans les sites de réinstallation, et certaines personnes ne reçoivent pas assez à manger. Il y a un manque d'emploi et de la plupart de ceux qui ont d'emploi sont associés en quelque sorte avec le gouvernement. Beaucoup de gens dans les colonies dépendent des donations de la nourriture et de l'argent, qui ont été réduits considérablement. En particulier, les femmes et les enfants rencontrent des difficultés dues à un manque de nourriture et de revenus, ce qui est également vrai dans d'autres régions éloignées au Botswana, y compris les districts de Ghanzi, Kgalagadi, Nord Ouest, Centrale, Kweneng et Austral.

Les attitudes du gouvernement envers le peuple de la CKGR et d'autres

Le peuple du Kalahari Central et, en effet, tous les peuples vivant dans les zones reculées du Botswana, sont confrontés des problèmes de la discrimination et les attitudes négatives. Alors que le gouvernement soutient que les gens dans les régions éloignées ont un accès égal à la terre, les services et le développement, l'analyse des situations dans les villages de réinstallation montre qu'il y a des difficultés rencontrées par certains membres de ces communautés.

Dans une Déclaration au cours de sa visite à la communauté minière des diamants Orapa, près de la CKGR, en Décembre 2010, le président Ian Seretse Khama a déclaré: "Les Bushmen vivent une vie d'arriération, une vie primitive de l'privation aux côtés des animaux sauvages, et une vie primitive d'une époque révolue de difficulté et d'indignité". Auparavant, le 10 Novembre 2010, le Ministre de l'Environnement, de la Faune et du Tourisme, Kitso Mokaila, a déclaré dans une interview à la BBC:« je ne crois pas que vous voudriez voir notre propre espèce vivante dans les âges sombres au milieu de nulle part comme un choix, quand vous savez que le monde a avancé, et est devenu si technologique ».

First People of Kalahari (FPK), the Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa (WIMSA; le Groupe de Travail des Minorités Autochtones en Afrique Australe), et d'autres organismes non gouvernementaux de base au Botswana, ont tenté de contrer ce genre d'attitudes, de promouvoir le respect pour tous les peuples dans le pays, et d'assurer un traitement juste et équitable pour toutes les communautés et les individus à l'intérieur et l'extérieur de la Réserve du Kalahari Central.

Notes

- ¹ **Anaya, S. James:** United Nations Human Rights Council, Twelfth Session, Agenda Item 3. Promotion and Protection of Human Rights, Civil, Political, Economic, Social and Cultural Rights, Including the Right to Development. Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous people, James Anaya, Addendum: The Situation of Indigenous Peoples in Botswana. Geneva: Human Rights Council. A/HRC/13, 22 February 2010.
- ² **Republic of Botswana, 2010:** Remarks by M. Phologo Gaumakwe, Chargé D'Affaires, A.I., Permanent Mission of the Republic of Botswana to the United Nations, at the Ninth Session of the United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues on the Issue of Boarding Schools and Indigenous Peoples. 29 April, 2010. New York: Republic of Botswana and UNPFII.
- ³ **Republic of Botswana, 2010:** Déclaration de M. Augustine Makgonagsotlhe, Secrétaire de la Défense, Justice, et Sécurité, Item 3. Réponse au Rapport du Rapporteur Spécial sur la situation des droits des peuples autochtones, 20 septembre, 2010, Genève, Suisse
- ⁴ **Barume, Albert Kwokwo, 2010:** Land Rights of Indigenous Peoples in Africa. Copenhagen: International Work Group for Indigenous Affairs, especially pp. 85-173.
- ⁵ **Anaya, James:** Addendum: The Situation of Indigenous Peoples in Botswana. P. 30.
- ⁶ **Anaya, James:** Addendum: The Situation of Indigenous Peoples in Botswana. P. 37.
- ⁷ **Anaya, James:** Addendum: The Situation of Indigenous Peoples in Botswana. P. 30.
- ⁸ Cas légal No. MISCA 52/2002 in the Matter Between Roy Sesana, First Applicant, Keiwa Setlhobogwa and 241 others, Second and Further Applicants, and the Attorney General (in his capacity as the recognized agent of the Government of the Republic of Botswana. Judgment coram Hon. Mr. Justice M. Dibotelo, Hon. Justice U. Dow, Hon. Mr. Justice M. P. Phumaphi. 13 December, 2006.
- ⁹ Haute Cour du Botswana, Lobatse, in the matter between Matsipane Mosetlhanyene, first applicant, and Gakenyatsiwe Matsipana, second applicant, and further applicants, vs. Attorney General of Botswana respondent, June 9, 2010. MAHLB-0393-09, decided on July 21st, 2010 by L. S. Walia, Judge. P. 14.
- ¹⁰ Pour une discussion sur la situation du Kalahari central à la fin de l'année 2010, voir **Bearak, Barry, 2010:** For Some Bushmen, a Homeland worth the Fight. New York Times, November 5, 2010, pp. A1, A14.

Robert K. Hitchcock est un anthropologue américain qui est sur le conseil du Kalahari Peoples Funds (KPF), un organisme but non lucratif, qui travaille pour peuples autochtones de l'Afrique australe. Maria Sapignoli est un anthropologue italien qui travaille sur un doctorat sur les questions des peuples autochtones dans le sud de l'Afrique, à l'Université d'Essex au Royaume-Uni

*Source: IWGIA, The Indigenous World 2011
Traduction par Jennifer Hays, membre du
réseau des experts Afrique du GITPA*